

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

**Nufarm**

**MCPA-K  
Herbicide Liquide**

**CONTIENT SOLUTION SALINE MCPA**

Pour blé, orge, avoine, seigle, légumineuses, lin (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique) et maïs.

**AGRICOLE**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**PRINCIPE ACTIF:** MCPA, présent sous forme de sel de potassium ... 400 g a.e. /L

N° D'HOMOLOGATION 17564 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT

POISON

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jours 1-800-424-9300

Contenu Net: 10 L

## **PRÉCAUTIONS:**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Rincer immédiatement si le produit concentré se retrouve sur la peau ou dans les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter de respirer la buée de pulvérisation. Après le traitement, se laver les mains et toute partie exposée de la peau. Éviter que le produit dérive. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, aliments pour les humains et les animaux ainsi que les plantes.

**Ne pas utiliser dans des zones résidentielles**, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

### **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS**

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:**

**Manutention du concentré (mélange et chargement) :** porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Retirez vos vêtements contaminés et lavez les avant de les porter de nouveau.

**Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel):** porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Retirez vos vêtements contaminés et lavez les avant de les porter de nouveau. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:**

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI

**Ruissellement :** Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile). Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

**Lessivage :** L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

#### **PREMIERS SOINS:**

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

#### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prozar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

**ENTREPOSAGE:**

Les insecticides et les fongicides devraient être isolés des herbicides afin de prévenir une possibilité de contamination. Produit entreposable sous température de plus de 0°C. Si exposé à des températures de congélation, réchauffer à au moins 5°C et mélanger à fond. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

**ÉLIMINATION:****Contenants Recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenants Réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenants Réutilisables - Rechargeables:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**Nufarm**

**MCPA-K  
Herbicide Liquide**

**CONTIENT SOLUTION SALINE MCPA**

Pour blé, orge, avoine, seigle, légumineuses, lin (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique) et maïs.

**AGRICOLE**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**PRINCIPE ACTIF:** MCPA, présent sous forme de sel de potassium ... 400 g a.e. /L

N° D'HOMOLOGATION 17564 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT

POISON

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jours 1-800-424-9300

## **PRÉCAUTIONS :**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Rincer immédiatement si le produit concentré se retrouve sur la peau ou dans les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter de respirer la buée de pulvérisation. Après le traitement, se laver les mains et toute partie exposée de la peau. Éviter que le produit dérive. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, aliments pour les humains ou les animaux ainsi que les plantes.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

### **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS**

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

**Manutention du concentré (mélange et chargement) :** porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Retirez vos vêtements contaminés et lavez les avant de les porter de nouveau.

**Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) :** porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques. Retirez vos vêtements contaminés et lavez les avant de les porter de nouveau.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:**

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI

**Ruissellement :** Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

**Lessivage :** L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

#### **PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

#### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProSAR, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

**ENTREPOSAGE :**

Les insecticides et les fongicides devraient être isolés des herbicides afin de prévenir une possibilité de contamination. Produit entreposable sous température de plus de 0°C. Si exposé à des températures de congélation, réchauffer à au moins 5°C et mélanger à fond. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

**ÉLIMINATION :****Contenants Recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminé le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenants Réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenants Réutilisables – Rechargeables :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**MODE D'EMPLOI :**

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 12 heures suivant le traitement.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Gestion de la résistance à Nufarm MCPA-K Herbicide Liquide, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Nufarm MCPA-K Herbicide Liquide et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

- Dans la mesure du possible, alterner le Nufarm MCPA-K Herbicide Liquide ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1 800 868-5444 ou à [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

### **PRÉCAUTIONS D'USAGE :**

Éviter que la pulvérisation ne dérive sur toute végétation désirable qui n'est PAS énumérée sur cette étiquette car cela pourrait l'endommager. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et des autres sources d'eau. Ne pas pulvériser lors des périodes de grands vents lorsqu'il y a risque de dérive. Les pulvérisations à gouttelettes grossières sont moins susceptibles d'être dérivées par le vent. Ne pas pulvériser lors de températures élevées lorsque les cultures peuvent être stressées car il y a risque de les endommager.

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

#### **TEMPS D'APPLICATION :**

Pour obtenir de meilleurs résultats, pulvériser lorsque les mauvaises herbes SONT JEUNES ET EN PLEINE CROISSANCE. Appliquer le produit dans de bonnes conditions de croissance. L'application doit être faite avant que la culture ne recouvre les mauvaises herbes.

#### **PULVÉRISATEUR;**

Bien nettoyer tout l'équipement avant de pulvérisation avant de l'utiliser. Choisir les patilles appropriées afin de pulvériser le volume recommandé par hectare. Des volumes d'eau plus importants réduiront les risques d'endommager les cultures. Calibrer le pulvérisateur et ajuster la hauteur de la rampe afin d'assurer un recouvrement uniforme des mauvaises herbes. Les pastilles doivent être en bon état et doivent pulvériser le même volume. Les pastilles à jet balai sont recommandées.

**Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :** NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

#### **Zones tampons :**

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Toutes les cultures	1	1	1	1	4

\*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

#### MÉLANGE :

Bien mélanger ce produit avant de l'utiliser. Remplir la moitié du réservoir avec de l'eau propre. Ajouter la quantité requise de produit et bien agiter. Remplir le réservoir avec de l'eau propre et bien agiter avant l'application.

**NOTE :** Si la bouillie a été laissée de côté, bien agiter avant de l'utiliser.

#### USAGES :

**BLÉ, ORGE, SEIGLE, AVOINE (non ensemencées avec des légumineuses):** Le blé, l'orge et le seigle peuvent être traités du stade de 3 feuilles bien développées jusqu'au début de apparition de la feuille étendard. NE PAS pulvériser après le stade de la feuille étendard. L'avoine peut être traitée du stade de 2 feuilles au stade de 5 feuilles. Un traitement au stade de 3 à 4 feuilles combine habituellement la tolérance maximale de la culture avec la sensibilité maximale des mauvaises herbes. La dose d'application sécuritaire dans le blé et l'orge est de 1,6 litre de produit par hectare. La dose d'application sécuritaire dans l'avoine et le seigle est de 1,3 litre de produit par hectare. Des doses plus élevées peuvent être nécessaires pour réprimer certaines espèces de mauvaises herbes. Ne pas dépasser 2,18 litre de produit par hectare. Les dommages pouvant être occasionnés à la culture par ces doses plus élevées sont généralement compensés par un meilleur rendement de la culture. Utiliser 50 L d'eau ou plus par hectare. Une pulvérisation avec un plus grand volume d'eau (100 à 150 litres par hectare) peut réduire les risques d'endommager la culture.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**SEIGLE D'AUTOMNE, BLÉ D'AUTOMNE :** Traiter au printemps entre le plein tallage et l'apparition de la feuille étendard. NE PAS pulvériser à l'automne. La dose d'application sécuritaire dans le blé d'automne est de 1,5 litre de produit par hectare et de 1,0 litre de produit par hectare pour le seigle d'automne. Des taux plus élevés peuvent

être nécessaires pour réprimer certaines espèces de mauvaises herbes. Ne pas dépasser 2,18 litre de produit par hectare. Les dommages pouvant être occasionnés à la culture par ces doses plus élevées sont généralement compensés par un meilleur rendement de la culture désherbée. Utiliser 50 litres d'eau ou plus par hectare. Une pulvérisation avec un plus grand volume d'eau (100 à 150 litres par hectare) peut réduire les risques d'endommager la culture.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**CÉRÉALES ENSEMENCÉES AVEC DES LÉGUMINEUSES :** Appliquer lorsque les céréales sont au stade de 3 feuilles bien développées jusqu'à début de l'apparition de la feuille étendard et que les plantules de légumineuses sont entre la première et la troisième feuille trifoliolée et n'ont pas plus de 1-cm de hauteur. La dose d'application sécuritaire dans le blé et l'orge est de 1,6 litre de produit par hectare. La dose d'application sécuritaire dans l'avoine et le seigle est de 1,3 litre de produit par hectare. Ne pas dépasser 2,18 litre de produit par hectare. Utiliser 100 litres d'eau ou plus par hectare. Les légumineuses peuvent être endommagées, surtout si les conditions de croissance sont très favorables. Le fait de pulvériser en soirée et/ou d'augmenter le volume d'eau (150 litres d'eau ou plus par hectare) peut réduire les risques d'endommager la culture.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**TRÈFLE :** NE PAS appliquer sur le mélilot. Ne pas dépasser 0,75 litre de produit par hectare. La dose d'application sécuritaire est de 0,7 litre par hectare. Ne pas dépasser la dose d'application sécuritaire sous des conditions favorables de croissance.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements des 90 jours.

**LUZERNE ET LOTIER DES PRÈS :** Un mélange dans le réservoir de Nufarm MCPA-K Herbicide Liquide à raison de 90 mL par hectare d'EMBUTOX® Herbicide Liquide raison de 1,25 litre par hectare est recommandé. Appliquer dans 150 litres d'eau ou plus par hectare. Appliquer lorsque les céréales sont entre le stade de 5 feuilles et le début de l'apparition de la feuille étendard et que les légumineuses sont entre le stade de la première et de la troisième feuille trifoliolée.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**LUZERNE ÉTABLIE (croissance printanière) :** Traiter au printemps lorsque les mauvaises herbes annuelles commencent à émerger et que la croissance printanière de la luzerne a moins de 2,5 à 5 cm de hauteur. Appliquer 1,25 litre de Nufarm MCPA-K Herbicide Liquide par hectare. NE PAS laisser paître le bétail dans les 7 jours suivant l'application. Il est possible que les plantes toxiques pour le bétail (sénéçon jacobée, carotte à Moreau, ciquè maculée, zigadène vénéneux) apparaissent plus appétissantes et qu'elles soient consommées plus facilement après un traitement au Nufarm MCPA-K Herbicide Liquide. Des mesures préventives devraient être prises si ces plantes sont présentes. On ne doit pas laisser paître le bétail dans la zone traitée jusqu'à ce que les plantes toxiques soient enlevées, mortes ou qu'elles aient repris -une croissance normale.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements des 90 jours.

**LIN (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique) :** Appliquer le Nufarm MCPA-K Herbicide Liquide à partir du moment où le lin atteint 5 cm de hauteur et avant le stade de l'apparition des boutons floraux. Appliquer le produit à raison de 0,875 à 2,1 litres dans 40 à 150 litres d'eau par hectare. Il faudra prévoir un certain retard de maturité du lin traité au Nufarm MCPA-K Herbicide Liquide à raison de 1,25 litres ou plus par hectare. L'augmentation du volume d'eau (100 – 150 litres d'eau par hectare) contribuera à réduire les dommages faits aux cultures.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**MAÏS (postlevée) :** Pour la répression des mauvaises herbes à feuilles larges dans le maïs, appliquer le Nufarm MCPA-K Herbicide Liquide en ne dépassant pas 1,25 litre par hectare. Les doses d'application de 1,25 litre par hectare ou plus peuvent occasionner de graves dommages à la culture. Le Nufarm MCPA-K Herbicide Liquide peut être appliqué en utilisant de 100 à 150 litres d'eau par hectare lors d'une pulvérisation généralisée lorsque le maïs a atteint 15 cm de hauteur (feuille déployée) mais avant le stade de 6 feuilles. **AU-DELÀ DE CE STADE, LA PULVÉRISATION ENDOMMAGER A LE MAÏS.** En cas de sécheresse, attendre une semaine après la pluie pour procéder à la pulvérisation. Éviter de travailler le sol pendant les trois semaines qui suivront la pulvérisation. Ne pas ajouter d'huile ni d'agent tensio-actif.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an. Il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**  
**(NE PAS dépasser le taux indiqué pour chaque culture identifiée dans la section USAGES)**

**SENSIBLES :** Mauvaises herbes sensibles faciles à détruire (2 à 4 feuilles). Utiliser 0,925 à 1,25 litre par hectare (utiliser la dose la plus élevée pour les mauvaises herbes au stade boutons floraux, ou par temps sec ou froid, ou pour réprimer les infestations considérables): bardanette épineuse, bardane, lampourde glouteron, plantain, sagesse-des-chirugiens, chénopode blanc, kochia à balais, tansie verte, Corringia, neslie paniculée, vélar d'Orient, moutarde de l'Inde sisymbre élevé, laitue scariole, petite herbe à poux, fausse herbe à poux, grande herbe à poux, ansérine de Russie, bourse à pasteur, tabouret des champs, radis sauvage, tournesol.

**MAUVAISES HERBES PLUS RÉSISTANTES :** Plus difficiles à détruire (stade de 2 à 4 feuilles). Utiliser 1,5 à 2,0 litres par hectare.(utiliser la dose la plus élevée pour les mauvaises herbes au stade boutons floraux, ou par temps sec ou froid, ou pour réprimer les infestations considérables). Les mauvaises herbes énumérées sous la rubrique sensibles, plus laiteron potager, armoise bisannuelle, patience crépue, pourpier potager, pissenlit, lépidie des champs, salsifis majeur, ortie royale, moutarde, moutarde des chiens, moutarde tansie, amarante (fausse-blite et à racine rouge), renouée.

**RÉPRESSION DE LA CROSSANCE AÉRIENNE SEULEMENT** (stade de 2 à 4 feuilles).

**SENSIBLES :** Utiliser 0,925 à 1,25 litres par hectare (utiliser la dose la plus élevée pour les mauvaises herbes plus grosses, par temps sec ou froid, ou pour réprimer les infestations considérables): prêle des champs, vesce jargeau.

**PLUS RÉSISTANTES :** Utiliser 1,5 à 2,0 litres par hectare (utiliser la dose la plus élevée par temps sec ou froid, ou pour réprimer les infestations considérables. Laitue bleue, chardon des champs, liseron des champs, chénopode glauque, herbe à gomme, liseron des haies, cranson dravier, laiteron des champs, sarrasin de Tartarie.

**VIVACES PERSISTANTES :** Utiliser 2,1 litres par hectare: euphorbe ésole.

Les doses plus élevées indiquées pour la répression des mauvaises herbes plus résistantes et les vivaces persistantes peuvent dépasser la dose sécuritaire recommandée pour les cultures mais sont susceptibles de provoquer des dommages, lesquels sont souvent compensés par au meilleur rendement de la culture.

**NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :** Bien nettoyer le pulvérisateur ayant servi pour l'application des herbicides avant d'appliquer tout autre produit chimique sur les cultures car elles pourraient être endommagées (voir PRÉCAUTIONS D'USAGE). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement le réservoir. Enlever et nettoyer les filtres, les buses et les pastilles séparément. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre. Avec la pompe en marche, faire circuler l'eau propre dans les conduits et la rampe et vider. Remplir le réservoir avec de l'eau propre et pour chaque 100 L ajouter 1L d'ammoniaque d'usage domestique. Faire fonctionner la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser reposer la solution dans le réservoir et les tuyaux pendant toute la nuit. Faire circuler à nouveau dans les tuyaux et la rampe et vider le tout. Rincer deux fois avec de l'eau propre, recirculer et vider à chaque fois. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ou potable lors du nettoyage du pulvérisateur.

EMBUTOX® est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.